

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL

BTv

Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02-230 81 82
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03-216 28 90
Fax 03-238 86 65

Bureau régional :

Hainaut

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N° : 144/040429/05

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**ADRESSE DE L'INSTALLATION : Place des Gauls, 15
6140 Fontaine-l'Évêque

PROPRIÉTAIRE

Adresse

DEMANDÉ

Adresse

INSTALLATEUR

Adresse

Date

DISTRIBUTEUR :

Inter-afes Mixtes

Ref.:

Compteur n°:

Index :

Date du contrôle : 29-04-04 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : HabitationDébut travaux : Fondations avant après 1.10.81 - Installation électrique avant après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86Raccordement : Tension 2x230 V Protection raccordement 40 ACâble aliment, tableau, princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type 40A/0,3AType électrode de terre : boucle - barres piquets conducteur horizontal Schéma : TTNombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 11 ; RA : 26 Ohm; RI tot 20 MOhmDESCRIPTION : Voir les schémas unifilaire et de situationInfractions constatées et/ou notes : NEANT**PROCES-VERBAL DE CONFORMITE**

Vu le :

Le responsable du distributeur
nom :

signature :

NOTE: Les liaisons équipotentielles sont en attente

DEVOIRS du PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION: 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 29-04-2029 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signatureM. P. DRUGMAND

Le directeur,